

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 12 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

**Présents :** Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, MM. LAMOINE, PINGUET, LABREURE et Mmes PARISSE et PIQUANDET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme ROUSSILLON, M. BUVAT, Mmes LEMARTINET et WEGRZYN.

Monsieur LAMOINE a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

**Propriété LEPELLETIER :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la propriété de Madame Suzanne LEPELLETIER, décédée à Montluçon le 20 juin 1984, soit depuis plus de 30 ans, est actuellement sans maître. Par application de l'article 713 du Code Civil, « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Cependant par délibération le conseil municipal peut renoncer à exercer ses droits, au profit de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ». Cette propriété sise 8 rue Gambetta est cadastrée AH 121, 122 et 137, d'une contenance totale de 1406 m<sup>2</sup>, est en très mauvais état. Avant d'opter pour la conservation ou le renoncement à ce bien par la commune, le conseil municipal souhaite étudier quel serait le coût de la démolition des bâtiments, suivie de l'aménagement d'un parking sur ces parcelles. Des devis vont être demandés et des subventions sollicitées auprès de divers organismes.

**Suppression du CCAS :**

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le conseil municipal décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale le 31 décembre 2018.

**Projet d'aliénation du patrimoine de Cité Nouvelle :**

Le conseil municipal confirme sa décision concernant la garantie qu'il accorde à « Auvergne Habitat » et de ce fait, émet un avis favorable à la cession du patrimoine de Cité Nouvelle à Auvergne Habitat.

**Contrôle et entretien des poteaux d'incendie :**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SIVOM Région Minière, afin de fixer les conditions techniques et financières du contrôle et de l'entretien des poteaux d'incendie. Ladite convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 21 décembre 2021.

**Participation à la gestion des eaux pluviales par le SIVOM Région Minière :**

La formule de calcul de la participation forfaitaire relative à la gestion des eaux pluviales, telle que décidée par le SIVOM.

Point sur les travaux :

Un état des lieux des différents travaux est fait :

- Au collège, le planning est respecté ; les modulaires sont en service depuis la rentrée des vacances de Toussaint.
- Centre de secours : les travaux vont reprendre après une période de coupure due à un

retard de livraison.

- Rue Marceau : les travaux du SIVOM sont terminés, la réfection de la chaussée incombant à la commune sera réalisée au printemps.

**Admission en non-valeur :**

Des restes à recouvrer d'un montant total de 2 526,73 euros sur les produits de cantine scolaire, de loyers et d'assainissement sont admis en non-valeur.

**Décisions modificatives :**

Des réajustements de crédits sont réalisés sur des articles de fonctionnement du budget.

**Questions diverses :**

- Une subvention exceptionnelle au département de l'Aude est votée.
- Tritou Mobile : le SICTOM envisage de supprimer ce service sur les communes voisines des déchetteries, dont Doyet.
- PLUI : une réunion publique est prévue le 29 novembre à 19 heures au théâtre de Commentry.
- Etang de la Planche : la vidange est fixée au samedi 1<sup>er</sup> décembre.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.